

Proposition présentée par les députés:

M^{me} et MM. Gabriel Barrillier, Jacques Follonier, Pierre Froidevaux, Hugues Hiltbold, Jacques Jeannerat, Pierre Kunz, Bernard Lescaze, Jean-Marc Odier et Marie-Françoise de Tassigny

Date de dépôt: 15 décembre 2004

Messagerie

Proposition de motion pour une adaptation des institutions régionales franco- genevoises aux exigences nouvelles de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la libre circulation des personnes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- l'augmentation substantielle du nombre des frontaliers venant travailler à Genève depuis le 1^{er} juin 2004, date de l'entrée en vigueur de la seconde phase des accords bilatéraux Suisse/UE en matière de libre circulation;
- l'explosion correspondante du nombre de déplacements individuels en voiture;
- les engorgements, goulets d'étranglement et bouchons quotidiens matin et soir à chaque entrée du canton de Genève;
- les difficultés en matière d'aménagement du territoire et de logement dans la région franco-valdo-genevoise;
- l'incapacité des institutions actuellement en place d'y répondre;
- l'absence de participation effective des collectivités locales de part et d'autre de la frontière;
- les problèmes d'adaptation de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi;

- les tensions qui se font jour ici et là en matière de déplacement;
- le risque d'une perte de contrôle de l'avenir de la région;

invite le Conseil d'Etat

- à proposer sans tarder aux autorités françaises représentées au sein du comité régional franco-genevois (CRFG), voire au Conseil du Léman, la création d'un conseil régional décisionnel représentant les entités régionales, départementales et cantonales ainsi que les collectivités locales;
- à doter cet organisme de compétences conformément à l'Accord de Karlsruhe lui permettant de gérer les problèmes pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructure collective, de construction de logements, gestion du marché de l'emploi et de la formation de part et d'autre de la frontière;
- à proposer aux autorités françaises de la région et des départements voisins la création d'un fonds de formation professionnelle de base et continue chargé d'encourager toutes mesures visant à améliorer l'adéquation entre la formation et le marché de l'emploi en fonction de la libre circulation des personnes, fonds alimenté par des contributions paritaires franco-suissees;
- à créer toute institution exécutive rendue nécessaire par l'accélération des échanges de toute nature dans la région.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il ne se passe pas un jour sans que dans la presse, des séminaires ou des échanges divers, ne soient abordées les difficultés nées de l'accélération des échanges de toute nature dans la région. L'entrée en vigueur de la deuxième phase des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes le 1^{er} juin 2004 s'est traduite par une augmentation importante du nombre de travailleuses et travailleurs frontaliers engagés à Genève. Dans l'autre sens, de nombreux habitants du canton de Genève se sont installés en France voisine. Cette ouverture réciproque pose avec acuité la question de l'aménagement du territoire, de la mobilité ainsi que du fonctionnement du marché de l'emploi dans la région. C'est ainsi que de nombreux maires des communes françaises et suisses frontalières se plaignent, sous la pression de leurs administrés, des nuisances croissantes que provoquent matin et soir les bouchons et les goulets d'étranglement de part et d'autre de la frontière. La mobilité accrue de la main-d'œuvre, pour l'heure uniquement dans le sens franco-suisse, suscite des interrogations, voire des mécontentements et des incompréhensions en Suisse où le nombre de chômeurs semble croître, notamment parmi les jeunes qui n'acceptent pas d'être laissés pour compte alors que le nombre de permis frontaliers délivrés augmente continuellement.

La rapidité de cette évolution découle des accords internationaux que l'on ne saurait, pour l'heure, remettre en question. Toutefois, en dépit des nombreuses institutions franco-genevoises qui existent depuis plusieurs dizaines d'années et des contacts étroits entre les associations professionnelles de part et d'autre de la frontière, on se trouve maintenant en situation d'urgence. Afin d'éviter des tensions dommageables pour l'avenir de la région, il faut sans tarder résoudre un certain nombre de difficultés passagères et jeter les bases d'une coopération beaucoup plus étroite à moyen et long terme. Il ressort de nombreux contacts et séances, notamment au sein d'associations qui ont pour vocation de développer les relations interrégionales entre la France et la Suisse, que les institutions actuelles ne répondent plus aux besoins des collectivités et habitants de la région. Depuis plusieurs années, l'AGEDRI (Association genevoise pour le développement des relations interrégionales) a tiré la sonnette d'alarme et proposé des lieux de concertation et de décision plus appropriés à l'évolution des relations interrégionales. Jusqu'ici, aucune velléité d'améliorer le cadre de cette coopération n'est apparue de part et d'autre de la frontière.

C'est la raison pour laquelle les auteurs de la motion estiment le moment venu pour Genève, canton qui endosse une responsabilité particulière pour l'avenir de la région, de prendre une initiative et proposer aux autorités françaises des départements voisins, la création d'une institution de coopération commune sur la base de l'Accord de Karlsruhe dans les domaines stratégiques de l'aménagement du territoire, du logement, de la mobilité, du marché de l'emploi et de la formation professionnelle. Les circonstances imposent en effet de passer à « la vitesse supérieure », sans quoi l'on prendrait le risque de paralyser l'une des régions les plus prometteuses du continent.

Pour ces motifs, nous prions le Grand Conseil d'accueillir favorablement cette motion.